



N° 139
3 septembre 2003
Bimensuel

Dans ce numéro



ACTUEL

Départ à la retraite de Raymond Bron, chef du Service de l'éducation physique et du sport.

Ouverture du Bureau cantonal de médiation en matière d'administration judiciaire.



MODERNISATION

La réforme de la Justice de paix est en marche. Interview de son initiateur, François Jomini, juge cantonal.



EMPLOI

11 postes vacants.



UNE JOURNÉE AVEC

Portrait d'un métier à travers Didier Colliard, huissier.



CULTURE

Le verre et le vitrail lors de la 10^e édition des Journées du Patrimoine



CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine



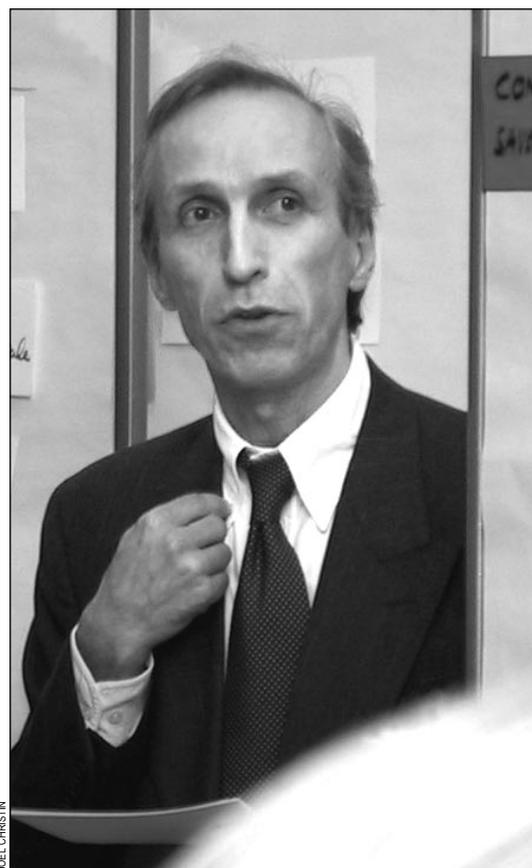
MEMENTO

Bernard Clavel, un homme en colère. Exposition et rencontres.

Philippe Biéler laissera la trace de son passage

2
3
Premier Vert vaudois à siéger au gouvernement, élu pour la première fois il y a presque 10 ans et doyen de fonction, Philippe Biéler a annoncé sa démission d'ici la fin de l'année. L'usure et des «batteries» devenues difficiles à recharger dans une fonction dont les collaborateurs de l'administration imaginent volontiers le poids ont motivé cette décision accueillie avec regrets mais aussi compréhension.

«Ce n'est jamais le bon moment pour partir», constate le chef du Département des infrastructures qui s'est assuré qu'aucun projet explosif ne pointait à l'horizon au moment d'annoncer ce choix longuement mûri. S'appuyer sur la concertation, rechercher le consensus et éviter la «contrôlite» qui peut paralyser les projets sont des principes qui ont guidé son action à la tête de trois départements successifs. Une méthode largement appréciée dans l'administration comme à l'extérieur.



JOEL CHRISTIN

pages 3 à 5

Alexandre Schwager, nouveau directeur de l'enseignement agricole vaudois

12
14
16
Sur préavis du Conseil des Ecoles d'agriculture du canton de Vaud, le Département de l'Economie - par son Service de l'agriculture - a engagé un nouveau directeur de l'enseignement agricole vaudois, en la personne d'Alexandre Schwager, ingénieur agronome HES et agriculteur. Il succède à Charles-Louis Morel, qui a fait valoir ses droits à la retraite, et prendra ses fonctions dès le 1^{er} novembre 2003.

Alexandre Schwager, syndic de Dommartin, est actuellement adjoint du directeur d'AGORA (Association des Groupements et Organisations Romandes de l'Agriculture),

où il assure la coordination et la gestion des commissions des examens professionnels et de maîtrise pour agriculteurs, viticulteurs, arboriculteurs et cavistes. Il exploite en parallèle depuis 1991 le domaine paternel de Dommartin. Né en 1954, marié et père de deux filles, il a accompli sa formation agricole dans le canton de Berne.

Dans ses nouvelles fonctions, Alexandre Schwager assumera la responsabilité de l'enseignement et de la formation des élèves de Grange-Verney, à Moudon, et de Marcelin sur Morges, dont l'image devra être renforcée.



Enrichissez votre site Web! Un cours WSS-Lotus vous y aide

Nombreux sont les utilisateurs à se servir de la plate-forme WSS-Lotus pour gérer le contenu de leurs sites Web. Ce logiciel a régulièrement évolué depuis sa création et offre de nouvelles fonctionnalités.

Un cours a été mis sur pied par la Cellule Web en collaboration avec le Centre d'éducation permanente (CEP) pour mieux maîtriser cet outil et comprendre ses évolutions. Un manuel de formation est également disponible. Remanié, il est orienté vers la pratique, illustré de copies d'écran et munis de résumés. Il peut être téléchargé sur le site intranet de l'Etat (<http://intranet.etat-de-vaud.ch>), rubrique «Le Web», «Plate-forme WSS».

Le nouveau cours de formation, indispensable pour celles et ceux qui gèrent un site WSS-Lotus dans leur service, ne dure qu'une 1/2 journée. Trois sessions s'offrent à choix **les matins des 17, 19 et 25 septembre**. Elles seront toutes animées par Robert Irrausch du CEP.

Le programme des sessions et le formulaire d'inscription sont accessibles sur le site internet du CEP (<http://www.cep.vd.ch>), à la rubrique «Nos prestations», «Cours de bureautique», «Bureautique», «Internet: Web Site Story».

Cellule Web

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Pierre-François Umiglia, Nicolas Gyger, Catherine Lavanchy, Didier Erard, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

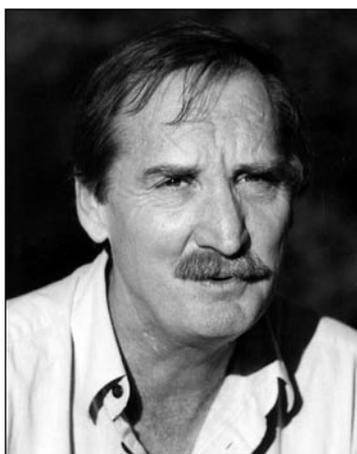
Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Retraite de Raymond Bron, chef du Service de l'éducation physique et du sport

Pour lui, ce fut une chance d'œuvrer en faveur de l'éducation physique, «un domaine qui donne plus qu'il ne prend.» Après 40 ans d'engagement, Raymond Bron prend sa retraite. En chantant.



Raymond Bron, d'instituteur à chef de service, un engagement pour le sport qui dure depuis 40 ans.

«Avec un ballon, je me fais des amis partout dans le monde.» Si Raymond Bron s'émerveille toujours de l'universalité du sport, il déplore aussi «l'économie de mouvement» à laquelle aspire notre société. Deux exemples illustrent selon lui – lui qui ne croit surtout pas au goût de l'effort mais à ce que celui-ci rapporte – cette tendance à la pantouflette: la télécommande et ces escaliers que l'on escamote, dans les magasins comme les immeubles. Et que l'on remplace par des séances de stepper au fitness! Paradoxalement, jamais le sport n'a été aussi présent et valorisé qu'à notre époque. «Tant mieux car je crois intimement que la pratique sportive doit aller de soi, de l'architecte qui planifie l'aménagement

d'un centre scolaire ou d'un quartier au simple citoyen qui soigne son équilibre en se bougeant. N'oublions pas que la première activité d'un bébé est physique, que l'intelligence naît par le mouvements»

Lorsque Raymond Bron, alors jeune instituteur de 29 ans, entre à l'Office de l'éducation physique de la jeunesse, en qualité d'inspecteur scolaire de l'éducation physique, un nouvel article voté par le peuple entraine en vigueur. Son objet? La promotion, par la Confédération, relayée progressivement par les cantons, du sport et de l'éducation physique scolaire. Le Conseil d'Etat vaudois réagit en créant en 1971 l'Office précité, au sein duquel sont réunis tous les collaborateurs impliqués dans le sport, des pédagogues aux responsables des infras-

structures sportives. Avec l'emprise toujours plus grande du sport dans notre quotidien, que ce soit via le sport professionnel (Lausanne abrite le siège du CIO mais aussi celui de plusieurs Fédérations sportives internationales) ou via l'activité physique amateur (42 associations sportives soit 1500 clubs sur sol vaudois), il est devenu évident aux yeux de Raymond Bron et de ses pairs qu'un engagement plus efficace de l'Etat s'imposait. Une reconnaissance politique qui se traduit en 1991 par la naissance du Service de l'éducation physique et du sport dont Raymond Bron prend la direction.

Amateur de cyclisme et de balades, activités qu'il partage avec son épouse, Raymond Bron quitte l'administration pour mieux rebondir sur les côtes de ces sommets «qui le narguent» depuis belle lurette. Et pour s'adonner à sa deuxième vie: le chant choral. Il a d'ailleurs invité le chœur *Pro Arte*, au sein duquel il chante depuis 30 ans, à se produire en concert le 1^{er} octobre prochain. Une façon de fêter son départ à la retraite, en compagnie de tous ceux qui l'ont accompagné pendant ses 40 ans d'engagement au service du canton et du sport.

Annika Gil


PETITES ANNONCES

A louer: pour le 1^{er} octobre 2003: appartement 3 pièces, Clochette 9, calme et ensoleillé avec balcon, terminus du bus 16 à deux pas. Loyer mensuel: frs 1'140.- charges comprises. Tél.: 021/316 60 98 ou 079/210 58 85.

A vendre: Saint-Légier, directement du propriétaire, villa individuelle, avec vue panoramique sur le lac et les Alpes, excellent ensoleillement, jardin arborisé, garage, proche de toutes les commodités. Prix: Frs 750'000.-. Tél.: 079 446

21 87 ou 076 409 78 84.

A vendre: Les Mosses, grand chalet meublé, confortable, grand séjour et 5 chambres + appartement de 2 pièces au rez. Idéal pour le ski (piste et fond). Tél.: 021 731 16 65.

Administration judiciaire: ouverture du bureau cantonal de médiation

Le bureau cantonal de médiation en matière d'administration judiciaire a officiellement ouvert ses portes le 25 août dernier. Objectif: résorber les conflits et les causes d'incompréhension entre la justice et les citoyens.

L'arrêté du Conseil d'Etat du 8 janvier 2003 a instauré, à titre expérimental, un bureau cantonal de médiation en matière d'administration judiciaire qui a ouvert ses portes le 25 août dernier, en présence du conseiller d'Etat Pierre Chiffelle, du vice-président du Tribunal cantonal François de Montmollin et du juge du Tribunal administratif Pierre Journot.

A l'instar du bureau cantonal de médiation administrative, il servira à prévenir et résorber à l'amiable les conflits pouvant survenir entre le citoyen et l'Etat, mais dans le domaine des dossiers judiciaires. Il aidera le justiciable dans son rapport avec les autorités et les offices, permettra de déceler les dysfonctionnements du service public en matière d'administration judiciaire et pourra proposer des améliorations dans ce domaine.

Permanence téléphonique

Catherine Masnata et François de Rougemont ont été désignés ce printemps par le Tribunal cantonal et le Tribunal administratif du canton de Vaud; la médiatrice et le médiateur occupent conjointement le poste. Sis dans les mêmes locaux que la médiation ad-



Catherine Masnata et François de Rougemont, les deux médiateurs en charge du nouveau bureau, instauré à titre expérimental par le Conseil d'Etat.

ministrative - dont il partage le secrétariat et les frais de fonctionnement - le bureau cantonal de médiation en matière d'administration judiciaire assure une permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h30 à 13h00 ou reçoit sur rendez-vous. Le bureau est ouvert à toutes les personnes que leur contact avec la justice laisse désespérées, indépendamment de leur domicile ou de leur nationalité; les services sont gratuits.

L'ouverture de ce bureau s'inscrit pleinement dans le programme de législature adopté par le Conseil d'Etat qui souhaite tout mettre en œuvre pour améliorer l'accessibilité des services de l'Etat et la proximité entre l'Etat et le citoyen.

Sentiment d'injustice et incompréhension

La médiation en matière d'administration judiciaire

est aussi l'expression de la volonté de l'ordre judiciaire de mieux communiquer avec les justiciables. A terme, on peut attendre de ce nouveau bureau qu'il contribue à la prévention et l'apaisement de sentiments d'injustice, souvent douloureux. L'indépendance des médiateurs est garantie par l'arrêté du 8 janvier 2003. Comme son homonyme en matière administrative, le bureau affiche son indépendance en occupant des locaux qui n'hébergent aucune instance de l'Etat, qu'elle soit administrative ou judiciaire. - Com.

Horaires de la permanence téléphonique: du lundi au vendredi, de 9h30 à 13h00, au 021 329 11 84 ou sur rendez-vous. Place de la Riponne 5, Lausanne.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet: <http://justice.mediation-vaud.ch>

Pourquoi tant d'éloges?

Les institutions sont faites pour survivre à leurs meilleurs serviteurs, et le Canton de Vaud continuera d'être gouverné sans Philippe Biéler. Il vaut néanmoins la peine de s'interroger sur l'émotion qu'a suscitée l'annonce de sa démission, et sur la pluie d'éloges qui s'est abattue de tous bords sur sa frêle personne. Tout a été dit sur les aspects attachants du personnage, sa modestie, sa loyauté, son honnêteté, son sens du service public, son détachement par rapport aux fastes du pouvoir. Ces qualités, même si elles sont rarement réunies en une seule personne, n'expliquent pas tout. Il faut y ajouter la manière particulière dont le magistrat Biéler a géré les rapports de pouvoir. Et c'est sous cet aspect-là, probablement, que son passage à l'Etat laissera le plus de traces.

La «méthode Biéler» fondée sur la concertation plutôt que sur l'autorité attribuée à sa fonction, tend à évacuer la contrainte et les jeux de pouvoirs. Elle transforme les rapports de forces en conflits d'intérêts. En cela, elle est essentiellement moderne, et bien adaptée à l'état de notre société. Sachant que la raison du plus fort n'est pas toujours la meilleure, et que les décisions autoritaires ont les meilleures chances de ne pas être appliquées, Philippe Biéler a inlassablement cherché, par le dialogue, des solutions de consensus ou de compromis ménageant les intérêts essentiels et la fierté de ses partenaires. Et il a souvent amené les gens, autour de lui, à procéder de cette manière.

Certes, Philippe Biéler n'a rien inventé. «Ces principes, rappelle-t-il, existent depuis longtemps» (voir interview, p. 4). Il a en effet appliqué avec succès les méthodes éprouvées de la diplomatie, de la négociation et de l'arbitrage. Ce qui est nouveau, c'est l'utilisation de telles méthodes dans un Etat dont la culture reste fortement imprégnée de traditions autoritaires et de hiérarchies pyramidales. Quelques simplificateurs croient encore que le salut de Canton peut venir d'une reprise en main énergique grâce à un homme fort qui ferait miraculeusement taire les divergences ou les sensibilités particulières. Philippe Biéler, à l'opposé de cette illusion, montre que la réussite passe par la conviction et la responsabilité de chacun au poste qu'il occupe. La voie est ouverte.

Laurent Rebeaud

La compréhension mais aussi les regrets ont suivi la surprise à l'annonce de la décision de Philippe Biéler de quitter le gouvernement dans quelques mois. La concertation toujours défendue par le chef du DINF est appréciée dans l'administration comme à l'extérieur. Interview.

La «méthode Biéler» est sans secrets

Vous évoquez la fatigue pour expliquer votre départ. La charge de Conseiller d'Etat est-elle devenue toujours plus éprouvante ces 10 dernières années?

La charge est certainement plus éprouvante aujourd'hui qu'elle ne fut dans les périodes prospères, il y a 20 ou 30 ans. Certains budgets annuels de l'Etat pouvaient alors être adoptés en quelques minutes! D'anciens membres de l'Exécutif m'ont dit qu'une séance pouvait se terminer par une partie de cartes! Je ne sais pas si ce fut effectivement le cas, mais c'est en tout cas inimaginable aujourd'hui! Je n'ai cependant pas constaté d'augmentation importante de la charge durant mes années d'activité au Conseil d'Etat.

La surcharge d'un Conseiller d'Etat est certainement incomparable avec celle ressentie par des collaborateurs de l'administration. Pourtant certains démissionnent

parfois. Le nombre de collaborateurs est-il insuffisant ou alors les méthodes de travail doivent-elles être revues?

C'est plutôt au Conseil d'Etat que s'adresse cette question. Pour ma part, je suis bien placé pour témoigner que les situations de surcharges existent parmi les collaborateurs de l'administration. Et je comprends complètement les difficultés des personnes qui en souffrent.

Si c'était à refaire, choisiriez-vous le même parcours, les mêmes départements?

Dans l'idéal et tout à fait abstraitement, peut-être pas. Mais je ne regrette rien! En tenant compte des circonstances, je suivrais certainement aujourd'hui le même parcours. Il colle plutôt bien à ma formation ou à mes aspirations. J'ai successivement été à la tête du Département de justice et police, du Dé-

partement de la santé et de l'action sociale et du Département des infrastructures. Or j'ai une licence en droit, une licence en sciences sociales et depuis très jeune j'ai rêvé de devenir architecte...

Aviez-vous une vocation exécutive avant d'entrer au Conseil d'Etat?

L'idée d'entrer dans un Exécutif avait peut-être traversé mon esprit. A l'expérience, je suis très heureux d'avoir pu la réaliser. Je suis mieux à ma place dans un gouvernement que dans un Législatif.

Qu'avez-vous appris ou découvert d'important au contact de l'administration cantonale?

Tellement de choses! S'il faut en citer une qui présente un caractère général, ce serait la complexité des problèmes. Il n'existe jamais de solution simple aux questions que



Les forums mis sur pied suite à l'incendie du bâtiment du Grand Conseil (ici en novembre 2002) pour réfléchir au sujet de l'avenir du site Perregaux avec l'ensemble des milieux concernés sont des exemples de la «méthode Biéler».

l'on rencontre dans un tel poste. Les enjeux et les intérêts à prendre en compte sont toujours multiples. Mon activité antérieure dans la défense d'intérêts plus sectoriels me conduisait à envisager des solutions plus unilatérales aux problèmes.

Comment avez-vous reçu et ressenti les éloges qui ont suivi l'annonce de votre démission?

Avec surprise et émotion. Je ne cache pas que la compréhension qui a accueilli mon annonce de départ et les messages reçus m'ont fait du bien.

Vous privilégiez souvent la concertation et ne semblez pas maniaque du contrôle, préférant la confiance. Avez-vous des credos concernant l'exercice du pouvoir et la conduite d'un département?

Il y aurait mille choses à dire pour répondre. L'ouverture à l'autre me paraît être un point essentiel. Toute démarche, à mon sens, doit commencer par la reconnaissance du point de vue de l'autre. Elle doit aussi associer l'ensemble des partenaires concernés ou des milieux intéressés. Enfin, chaque démarche doit être entreprise le plus en amont possible des problèmes. Ces 10 dernières années, j'ai pu constater un fort développement de la ré-exion transversale dans l'administration cantonale. L'interdisciplinarité et les fonctionnements de type horizontal sont devenus possibles et courants. La réforme DUPLO y est sans doute pour quelque chose.

La «méthode Biéler»: concertation, négociation, recherche de consensus,... c'est un don personnel ou cela s'apprend?

Je n'ai en tout cas rien inventé! Ces principes existent depuis longtemps. Chacun peut les adapter à sa personnalité et à son génie propre.

Vous jugez les Vaudois trop sceptiques face à leur gouvernement. Selon vos réponses au journal «Le Temps», pour les Vaudois, c'est «toujours mal, toujours faux» ou insuffisant. Avez-vous le même sentiment concernant le personnel de l'Administration cantonale et pour le fonctionnement interne de l'Etat?

J'ai plutôt ressenti une forte identification et une fidélité certaine à l'Etat au sein de l'administration. Mais je suis certainement mal placé pour juger car les collaborateurs ne s'adressent pas prioritairement au chef de département pour criti-

quer le Conseil d'Etat. J'ai bien sûr senti que l'administration souffrait des périodes difficiles que nous avons traversées, mais compte tenu de cette souffrance, la tolérance et la compréhension sont largement répandues.

Croyez-vous qu'on puisse espérer qu'un jour les Vaudois cessent d'être méfiants?

Les Vaudois ont déjà eu des périodes de confiance dans l'histoire. Ils ont des atouts considérables et les caractères d'une société ne sont jamais figés.



Si une baguette magique vous permettrait de changer une seule chose dans le fonctionnement ou l'état d'esprit de l'Administration cantonale, à quoi l'utiliserez-vous?

La baguette magique fait immédiatement penser aux finances et le fonctionnement de l'administration est étroitement lié à l'état des comptes... En dehors de ça, j'ai de la peine à répondre. Dans les circonstances actuelles, le fonctionnement de l'administration n'est pas si mauvais que ça, malgré ce que certaines voix donnent à entendre.

Vous avez dit que l'équipe gouvernementale actuelle était la plus agréable que vous ayez connue en terme de fonctionnement. Quelles sont les conditions du bon fonctionnement d'une telle équipe et ces conditions valent-elles pour n'importe quel gouvernement?

L'équilibre politique du gouvernement vaudois est un facteur majeur de son bon fonctionnement. Outre cet équilibre, il y a également une question d'ouverture et d'alchimie entre les personnes. Il faut éviter trop d'individualisme. Une forte personnalité peut parfois apporter un élan dynamique et il n'est pas toujours mauvais de mettre un bâton dans la fourmilière, mais dans la

situation actuelle du canton, on doit avant tout se serrer les coudes, la population et l'administration comme le gouvernement.

Votre départ est annoncé, mais il ne surviendra que dans quelques mois. Comment éviterez-vous, si c'est possible, que des projets ralentissent dans l'attente de votre succession?

Je serai encore bien présent jusqu'au bout. Cela dit, je sens plutôt un regain d'élan dans certains projets. Il s'agit de les mener à bon terme d'ici la fin de l'année plutôt que de les transmettre mal finis à la personne qui me succédera. D'un autre côté, je ne cherche absolument pas à tout «bétonner» avant mon départ. C'est un équilibre délicat à trouver.

Mais certains dossiers semblent vous tenir particulièrement à cœur, comme ceux du développement durable ou du plan directeur cantonal. Comment imaginez-vous leur prolongation?

Il y a toujours des projets en cours et ce n'est jamais le bon moment pour partir. J'aurai certainement des regrets suivant la tournure que pourront prendre certains projets. Mais c'est généralement le cas quand on lâche quelque chose et je m'y suis préparé. Concernant le plan directeur cantonal, le Grand Conseil a adopté des lignes directrices et le Conseil d'Etat s'est déterminé sur une structure pour la seconde étape du projet. Le cadre en est donc fixé.

Votre présence au gouvernement a certainement permis de développer la conscience écologique du canton. Quels signes ou faits vous permettent de croire que cette conscience survivra et se développera après le départ du premier Conseiller d'Etat vert vaudois?

Je ne sais pas si elle va se développer, mais je constate que la notion de développement durable, qui comporte un volet environnemental outre ses volets économique et social, était un tabou au moment de mon arrivée. Cette notion est désormais inscrite dans la Constitution fédérale et dans la Constitution cantonale. Elle chapeaute le projet de plan directeur cantonal et figure dans le décret du Grand Conseil sur les pôles de développement. La concrétisation du développement durable n'est pas chose évidente et il reste du travail, mais un certain nombre d'approches sont maintenant implantées et l'idée a acquis droit de cité.

Propos recueillis par Joël Christin

Organisation judiciaire au milieu du gué

Alors que les ouvertures de huit offices de la nouvelle justice de paix s'échelonnent actuellement, François Jomini, juge cantonal et responsable de la mise en œuvre de la réforme de l'organisation judiciaire dans le Canton de Vaud fait le point sur les importants changements en cours.

M. Jomini, pouvons-nous brièvement revenir sur votre parcours professionnel et plus spécifiquement sur vos diverses fonctions dans la magistrature ?

Après avoir obtenu une licence en HEC, un doctorat en droit et un brevet d'avocat, j'ai pratiqué le barreau pendant sept ans dans une étude lausannoise. J'ai ensuite été nommé président de tribunal itinérant, ce qui m'a permis de connaître le Canton dans ses moindres recoins, avant d'être nommé président des tribunaux des districts de Vevey et Lavaux. J'ai été élu au Tribunal cantonal avec effet au 1^{er} janvier 1979 et j'ai présidé cette autorité en 1991 et 1992. A deux ans de ma retraite, je suis actuellement le doyen de fonction de l'ordre judiciaire.

Comment a démarré la réforme de l'organisation judiciaire qui est en cours ?

Le 22 juillet 1992, le Tribunal cantonal a présenté au Conseil d'Etat un document détaillé intitulé «Etat de l'ordre judiciaire vaudois, bilans et questions», dit couramment «Livre blanc de l'ordre judiciaire», exposant l'ensemble des problèmes qu'affrontaient les autorités judiciaires et les solutions à envisager. Puis en mars 1995, le Chef de ce qui était alors le DJPM a chargé les juges cantonaux Bersier, malheureusement décédé depuis lors, et Jomini d'une «démarche structurelle» consistant à faire des propositions d'ensemble pour une modification en profondeur de l'organisation judiciaire vaudoise. Il en est ressorti



JOËL CHRISTIN

François Jomini, responsable de la mise en œuvre de la réforme de l'organisation judiciaire.

le rapport Bersier-Jomini du 28 septembre 1995.

Quelles suites ont été données à ce rapport ?

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport et l'a soumis à une large consultation qui démontra que les propositions faites étaient généralement bien accueillies. Le Conseil d'Etat décida donc de les mettre en œuvre, ce qui nécessita préalablement la modification d'un certain nombre d'articles constitutionnels, que le peuple approuva à une large majorité le 2 mars 1997.

Dans le cadre de la réorganisation judiciaire vaudoise, on parle de 1^{er} et 2^e paquet. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Il était évident que tout ne pouvait pas être réformé d'un coup; il a donc fallu procéder en plusieurs

étapes. Le premier paquet a vu d'abord la modification des compétences répressives des autorités judiciaires pénales à tous les échelons (préfets, juges d'instruction, tribunaux de police, correctionnel et criminel): c'est ce qu'on a appelé la réforme de la chaîne pénale, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1999. A suivi la modification de la chaîne civile et la création de quatre tribunaux d'arrondissement, ayant leur siège à Vevey, Lausanne, Nyon et Yverdon, et remplaçant les anciens tribunaux de district, avec la généralisation des tribunaux de prud'hommes pour l'ensemble du Canton. Ces modifications importantes sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2000.

Le deuxième paquet a consisté à réformer la justice de paix. Pour réaliser cette réforme, le Grand Conseil a dû modifier pas moins de douze lois, puis voter un crédit de huit millions de francs pour les investissements nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles justices de paix (locaux, mobilier, informatique, personnel). L'ouverture des 8 offices est échelonnée entre le 1^{er} mars 2003 et le 1^{er} octobre 2004 (voir encadré).

Les échos que nous avons recueillis au sujet des réformes menées à ce jour sont favorables, et les améliorations sont perçues comme étant utiles et bonnes. Cela prouve que tout le monde est gagnant, les justiciables comme les magistrats.

Que reste-t-il à faire ?

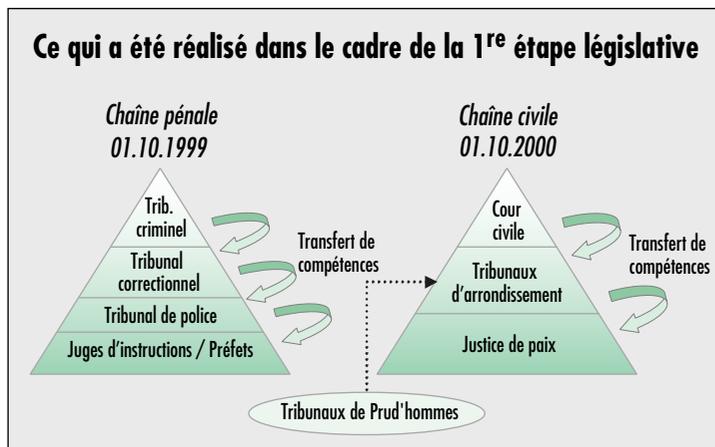
Un domaine important doit encore être traité, celui du statut de la magistrature: les travaux préliminaires débiteront très prochainement. La réforme portera notamment sur le recrutement, la formation, le mode de nomination, le plan de carrière et la rétribution des magistrats judiciaires.

Quant à la nouvelle Constitution vaudoise, elle n'impliquera pas de modifications des autorités juridictionnelles de première instance, mais nécessitera la fusion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif, ainsi que la création d'une Cour constitutionnelle.

La modification du droit fédéral va aussi influencer de manière sensible l'organisation et le fonctionnement de notre justice cantonale. On pense en particulier à la modification de la partie générale du Code pénal et à l'uniformisation au niveau fédéral des procédures tant pénale que civile.

Du pain sur la planche, encore et toujours, pour tous ceux qui s'appliquent à mettre en œuvre une justice sûre, prompte et accessible.

Propos recueillis par Nicolas Gyger



La nouvelle justice de paix, un projet devenu une réalité

Depuis mars 2003, trois des huit offices de la nouvelle justice de paix appelés à fonctionner d'ici 2004 se sont ouverts avec trois femmes pour les conduire. Un long processus a permis une transformation en profondeur de cette institution.

Quel est le nouveau visage de la justice de paix? Les options choisies, et qui ont conduit tout le projet, étaient les suivantes:

- Les juges de paix deviennent des professionnels. Bien que dans certaines régions du canton, le juge de paix est déjà un professionnel, le système était encore basé sur l'idée du juge de proximité qui exerce cette activité de manière accessoire, à côté d'autres occupations. Dès aujourd'hui, le juge de paix, pouvant travailler à temps partiel, exerce cette activité comme activité principale.
- Le découpage territorial se base sur les districts. En fait, les offices sont répartis dans 8 ressorts (regroupements de districts) et l'activité juridictionnelle (audiences) est assurée dans les 19 districts actuels. Ce découpage est cohérent avec celui des tribunaux d'arrondissement et le volume de causes de chacun de ces ressorts, donc de l'expérience qu'ils amènent, garantit aux justiciables que les juges de paix sont de réels professionnels.
- Tous les acteurs de la justice de paix sont rémunérés par un traitement, les émoluments entrent dans les caisses de l'Etat.
- La justice de paix reste une justice de proximité et le rôle des assesseurs est renforcé.

Leurs domaines de compétence sont les successions (homologation des testaments, délivrance du certificat d'héritier, inventaire civil, etc), les tutelles et les curatelles (protection des personnes majeures et des mineurs), ainsi qu'une partie de la matière contentieuse (levée des oppositions aux commandements de payer, séquestration de biens, expulsion de locataires pour non paiement, etc). Le juge de paix est aussi compétent pour tous les procès pécuniaires portant sur des valeurs inférieures à 8000 francs.

Du point de vue de la mise en place, il a été décidé d'œuvrer en deux temps. Dans une première phase, qui s'étend du 1^{er} mars 2003 au 1^{er} octobre 2004, les structures sont organisées, le personnel est engagé, l'infrastructure est mise en place. Dans un deuxième temps, les changements de compétences sont exécutés à une seule

et même date, soit le 1^{er} octobre 2004.

En cet été 2003, trois offices de paix ont ouvert leurs portes. Il s'agit d'Yverdon, d'Orbe et de Payerne. Les trois premiers juges de paix de la nouvelle justice de paix, également chefs d'office, sont trois femmes: Sandrine Bornet, Sophie Hernan et Françoise Truempy (photo ci.-contre).

Sandrine Bornet est premier juge et chef de l'office d'Yverdon depuis le 1^{er} mars 2003. D'origine valaisanne, elle a réalisé ses études de droit à l'Université de Lausanne et a obtenu son brevet d'avocat dans le canton de Vaud. Après quelques années au Tribunal cantonal en tant que greffière, elle a été nommée juge de paix, en 2001, au cercle de Lausanne.

Sophie Hernan est premier juge et chef de l'office d'Orbe depuis le 1^{er} mai 2003. Originaire du Nord vaudois, elle a mené ses études de droit à l'Université de Lausanne. Sa carrière a démarré auprès du greffe de l'ancien tribunal de district d'Yverdon, puis auprès de ce qu'était la commission de recours en matière de circulation routière. Elle a ensuite fait une incursion dans le privé au service juridique de la BCV et auprès de l'association pour le développement du nord vaudois pour revenir à l'ordre judiciaire, en 1994, en tant que juge de paix du cercle d'Orbe. Parallèlement, Sophie Hernan trouve le temps de s'occuper de ses trois enfants, âgés de 12 à 17 ans.

Françoise Truempy est



premier juge et chef de l'office de Payerne depuis le 1^{er} juin 2003. Elle a effectué ses études de droit et sa thèse à l'Université de Lausanne, et obtenu son brevet d'avocat dans le canton de Bâle Ville. Elle a débuté sa carrière auprès de greffes de différents anciens tribunaux de districts et au Tribunal fédéral. Elle a pratiqué le barreau outre-Sarine, puis à Lausanne. Son retour à l'ordre judiciaire date de 2001, lorsqu'elle a repris en tant que juge de paix les cercles de Mézières et d'Oron. Parallèlement, Françoise Truempy s'occupe de ses deux enfants, âgés de 13 et 17 ans.

Trois nouveaux juges de paix, trois femmes, autant de parcours différents, aux expériences diverses, présentent le profil de ce qu'est en devenir la nouvelle justice de paix. Bonne chance à elles!

Susana Garcia, chef de projet

Ouverture des offices des nouvelles justices de paix

- Ressort d'Yverdon (districts d'Yverdon, de Grandson et d'Echalens): 1^{er} mars 2003
- Ressort d'Orbe (districts d'Orbe et de la Vallée): 1^{er} mai 2003
- Ressort de Payerne (districts de Payerne, de Moudon et d'Avanches): 1^{er} juin 2003
- Ressort d'Aigle (districts d'Aigle et du Pays d'Enhaut): 1^{er} octobre 2003
- Ressort de Nyon (districts de Nyon et de Rolle): 1^{er} novembre 2003
- Ressort de Vevey (districts de Vevey, de Lavaux et d'Oron): 1^{er} juillet 2004
- Ressort de Morges (districts de Morges, d'Aubonne et de Cossonay): 1^{er} octobre 2004
- Ressort de Lausanne (district de Lausanne): 1^{er} octobre 2004



Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

Des informations complémentaires aux descriptions de postes ci-dessous peuvent être trouvées en consultant la Feuille des avis officiels (FAO) aux dates indiquées sous chaque annonce ou en cliquant sur le lien «Offres d'emploi» du site internet de l'Etat de Vaud.

DEC Département de l'économie

(2 postes) Employé-e d'administration pour le Service de l'emploi, Logistique des mesures du marché du travail 60% et 60-100%

Mission: mission de l'entité (Logistique des mesures du marché travail, LMMT): acquérir, gérer et mettre à disposition des Offices régionaux de placement (ORP) une offre quantitativement et qualitativement conforme aux besoins du marché du travail en termes de mesures de réinsertion pour les demandeurs d'emploi (MMT). Mission du poste: assister, sur le plan administratif, les gestionnaires MMT dans leur accomplissement des missions de l'entité. Assurer la permanence téléphonique de la LMMT et, à terme, sa hotline (cl. 10-12).

Renseignements: M. Pierre-Antoine Reymond, 021/316.62.80

Adresse: réf. 4380G (60-100%) et 4381G (60%), Service de l'emploi, M. Marc Bernoulli, Rue Caroline 11 – 1014 Lausanne

Publiés dans la FAO le 26.08.03

DFIN Département des finances

Responsable de recette D auprès de l'Office d'impôt du district de Grandson 100%

Mission: gérer et animer le service de la Recette en assurant une application uniforme et cohérente des directives fiscales du canton en matière de perception (gestion des débiteurs, du contentieux et des poursuites; gestion des petites taxes; traitement et bouclage de la comptabilité générale). Collaborer avec le service de taxation au traitement des déclarations d'impôt des personnes physiques en application des dispositions légales relevant de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (cl. 19-21).

Renseignements: M. Jean Périllard, 024/557.71.51

Adresse: réf. 4383G, Département des finances, Unité Ressources Humaines, Mme Fabienne Marmillod, Jomini 8, CP 177 – 1018 Lausanne 18

Publié dans la FAO le 26.08.03

Employé-e d'administration au secrétariat de l'Office d'impôt de Lausanne-Ville 100%

Mission: vous collaborerez à diverses activités, soit: gestion des déclarations TS, gestion des informations, desserte téléphonique, correspondance du staff de taxation ainsi que diverses tâches administratives (cl. 10-12).

Renseignements: M. Denis Augsburger, 021/316.23.20

Adresse: réf. 4382G, Département des finances, Unité Ressources Humaines, Mme Brigitte Panchaud, Jomini 8, CP 177 – 1018 Lausanne 18

Publié dans la FAO le 26.08.03

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Assistant-e HEV pour la Haute école de gestion du canton de Vaud (HEG-Vd) 100%

Mission: participation à la gestion de l'Institut de Finance et Controlling. Collaboration à des projets de recherche et/ou à des mandats. Assistance aux activités d'enseignement. Collecte d'informations et recherche documentaire (cl. 19-23).

Renseignements: M. Salem Sam, 021/316.55.64 ou 021/316.55.55

Adresse: réf. 4387G, Haute école de gestion du canton de Vaud, M. Ernest Schär, Av. Collonges 2 – 1004 Lausanne
Publié dans la FAO le 02.09.03

Employé-e principal-e d'administration pour le Service de la santé publique, division ECOFIN 100%

Mission: assurer le secrétariat du chef de la division «Economie et Financement», de son adjoint, du répondant Hospices et de l'économiste «CVHo et outils de gestion». Assurer la permanence du secrétariat en cas d'absence de l'autre secrétaire (cl. 14-16).

Renseignements: Mme Martine Leballeur, 021/316.42.63

Adresse: réf. 4386G, Service de la santé publique, M. Gilles Caspari, Cité-Devant 11 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 12.09.03

Publié dans la FAO le 02.09.03

DINF Département des infrastructures

Ajout-e A (Chef-fe de projet pour la mise en place du nouveau découpage territorial) au Secrétariat général. Engagement pour une durée de 4 ans, renouvelable 100%

Mission: préparer, dans une démarche participative, un projet de loi destiné à mettre en oeuvre l'article 158 et la disposition transitoire (art. 179, ch. 5) de la Nouvelle Constitution concernant le nouveau découpage territorial du canton. Réunir la documentation et les données nécessaires au projet et procéder à leur mise en valeur. Elaborer une stratégie de recherche de consensus sur le thème lié à l'art. 158, y compris la planification. Entretenir des relations avec les intervenants et les acteurs, dans le monde politique, avec les institutions cantonales, régionales et locales, et enfin, avec les partenaires associatifs. Convaincre les partenaires du bien-fondé du nouveau découpage et gérer les conflits pouvant en découler. Conduire et animer des réunions de travail. Proposer des solutions dans le cadre du projet. Obtenir un consensus sur une solution de découpage territorial. Réaliser le projet de loi destiné au Grand Conseil (cl. 29-32).

Renseignements: M. Pierre Imhof, 021/316.70.03

Adresse: réf. 4390G, Secrétariat général du DINF, M. Roland Bonzon, Riponne 10 – 1014 Lausanne
Publié dans la FAO le 02.09.03

DSAS Département de la santé et de l'action sociale

Assistant-e social-e A ou B au Service de prévoyance et d'aide sociales, Centre social cantonal **70%**

Mission: octroi d'aide financière, suivi social des personnes sans domicile fixe et des Suisses rapatriés.

Renseignements: M. Pierre-Yves Jammet, 021/316.52.01

Adresse: réf. 4384G, Service de prévoyance et d'aide sociales, Mme Mary Claude Pittet, BAP, Casernes 2 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 26.08.03

DSE Département de la sécurité et de l'environnement

Laborantin-e spécialisé-e ou Laborantin-e pour le Service de l'environnement et de l'énergie **100%**

Mission: effectuer les mesures d'immissions de polluants atmosphériques dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air du canton. Participer aux analyses nécessaires à l'application de la législation sur les toxiques (Ltox) et les substances dangereuses pour l'environnement (OSubst).

Renseignements: M. Sylvain Rodriguez, 021/316.43.60

Adresse: réf. 4385G, Service de l'environnement et de l'énergie, M. Sylvain Rodriguez, Boveresses 155 – 1066 Epalinges

Délai de postulation: 12.09.03

Publié dans la FAO le 26.08.03

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

Service du personnel de l'Etat de Vaud – Rue Caroline 4 – 1014 Lausanne – Tél. 021/316 29 20 – Fax 021/316 29 23

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Heures d'ouverture:

8h - 12h et 13h30 - 17h
(vendredi jusqu'à 16h30)

ACTUEL

Le CHUV avec la journée nationale du don d'organes

La journée nationale du don d'organes se déroulera le 6 septembre prochain dans toute la Suisse. Notre pays connaît une pénurie de donneurs et donc d'organes.

Pourquoi une telle journée? Parce que la pénurie d'organes est très marquée en Suisse. En comparaison avec les chiffres européens, la Suisse occupe les derniers rangs avec seulement 10 donneurs par million d'habitants. Le manque d'information et le tabou qui entoure le thème de la mort dans la population réduisent les chances pour les patients qui attendent un organe vital.

Il est nécessaire d'informer le public sur ce sujet capital et tel est le but de cette journée du 6 septembre 2003. Des actions d'information auront lieu dans les six hôpitaux suisses pratiquant des transplantations: Genève, Lausanne, Berne, Bâle, St. Gall et Zürich ainsi que dans d'autres villes suisses.

Le don d'organes, un cadeau d'humain à humain

Des stands tenus par les associations de patients transplantés, une campagne d'affiches, un concours et des relais par les différents médias permettront de sensibiliser la population à la pénurie d'organes et d'ouvrir la discussion. «Est-ce que je veux, une fois décédé, faire don de mes organes et ainsi sauver des vies?» Telle est la question que

chacun devrait se poser et discuter avec ses proches afin de faire connaître sa volonté.

A Lausanne, deux stands seront installés **le 6 septembre, de 8h à 16h: l'un au CHUV** dans le hall principal, l'autre (sauf en cas de forte pluie) **à La Place de la Palud**. Des ballons au logo Swisstransplant et autres gadgets seront distribués ainsi que des brochures d'information. Le public pourra acquérir des cordes à sauter, des CD, des T-shirts. Des patients transplantés se tiendront à disposition pour renseigner sur le don d'organes.

Information complémentaire: Coordination de Transplantation du CHUV, Case postale 2, Rue du Bugnon, 1011 Lausanne. Tél.: 021.314.08.33. Fax: 021.314.17.78. E-mail: Coordination.Transplantation@chuv.hospvd.ch



Un homme, Didier Colliard

Un métier, huissier

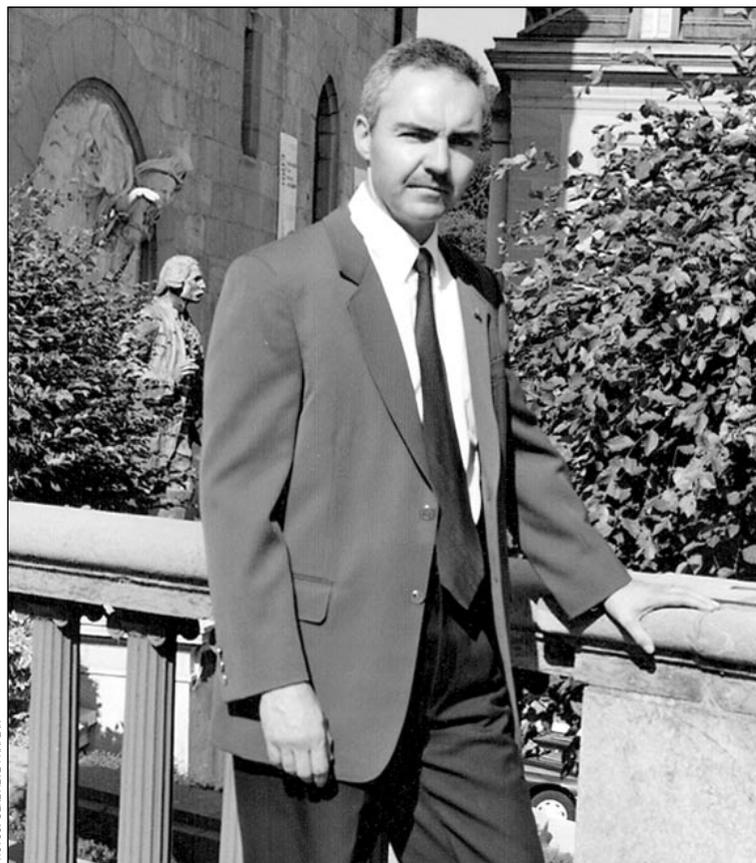
Que sait-on des huissiers, à part leur présence en grand apparat, lors des cérémonies officielles? Rien ou presque. C'est bien ce qui les chagrine. Eux dont la loyauté et le dévouement ne supportent pas d'exception. L'essentiel de leur fonction reste dans l'ombre, ils œuvrent en coulisse pour que rien ne dérange le travail politique. Mais quel marathon, dans cette ombre... Exemple d'un jour ordinaire avec Didier Colliard, le cadet des huissiers de l'Etat de Vaud.

Une journée ordinaire, mais pas comme les autres! Car quand on est huissier, aucun jour ne ressemble au précédent. Certes, les mêmes tâches se renouvellent, mais leur organisation dépend de mille imprévus, tout le temps. On imagine une tension permanente. Pourtant, Didier Colliard dit avoir «trouvé son équilibre» dans cette profession qu'il exerce avec enthousiasme, depuis trois ans, au service du Conseiller d'Etat Philippe Biéler. Electricien de formation, il a travaillé aux PTT, devenus Télécom, puis Swisscom. C'est lui qui a mis en place la boutique Swisscom de Saint-François, après avoir suivi à l'interne une formation de gestionnaire de vente.

Vingt ans après son apprentissage, dans une régie fédérale désormais libéralisée, il a souffert de voir que la nouvelle politique d'entreprise ne favorisait pas la qualité humaine, les collaborateurs devenaient des pions. «Je me sentais las. Quand un poste d'huissier a été mis au concours, j'ai eu envie d'essayer. J'ai été engagé. Les revenus ne sont pas ceux de Swisscom, mais une meilleure qualité de vie compense un moindre salaire.

A son poste à l'aube

A sept heures, ce matin-là, Didier Colliard a déjà vérifié que la salle où le Grand Conseil a siégé la veille est en ordre. Tout à l'heure y auront lieu une centaine de naturalisations, tout doit être prêt. Il est à son poste depuis 6h15, dans la loge du Bâtiment administratif de la Riponne. Il porte une cravate «fantaisie» et non la verte prévue par le



PHOTOS: GENEVIEVE PRAPLAN

Didier Colliard, le cadet des sept huissiers au service du Conseil d'Etat.

protocole, car il est déchargé du service au Conseil d'Etat qui va siéger au Château, dès 8h. Les deux axes du métier d'huissier sont justement l'appui aux séances et aux manifestations officielles, et le service à son Conseiller d'Etat.

Au bureau de poste voisin, Didier Colliard prend le courrier pour tout le bâtiment. Il dispose d'un local au Département des infrastructures, à quelques pas d'un autre bureau, celui de Sylvette Rey. La secrétaire de Philippe Biéler le tient au courant des demandes de son patron. «Elle sait toujours où je suis et peut m'appeler à tout instant.»

Voici l'huissier devenu facteur. Il arpente les couloirs avec sa belle humeur et son chariot, lance un «Bonjour! Ça va?», dépose une pile de lettres et poursuit son chemin. «Nous tournons comme des hélices et pourtant, notre métier est méconnu, regrette Didier Colliard. Certaines personnes nous disent: C'est tout ce que tu fais? Mais le soir, quand elles sont devant leur poste TV, nous travaillons encore. On croit aussi que nous n'avons rien d'autre à faire que servir des verres. Nous nous consolons

en pensant que les personnes concernées connaissent notre travail.»

Faciliter le travail de son conseiller

Il passe chez Sylvette Rey consulter l'agenda, apprend qu'il devra apporter un document à Philippe Biéler avant 8h30. «Les jours ordinaires, il vient à son travail avec les transports publics. Je connais son pas. Quand je l'entends, je vais au devant de lui. J'essaie toujours de lui faire savoir que je suis là, pour qu'il n'ait pas à me chercher. Après trois années avec lui, j'acquies une certaine maturité: j'essaie de prévenir ses demandes, de sentir à quel moment je peux lui être utile. Mon objectif est d'arriver à une complicité qui me permette de faciliter son travail au maximum.»

Le drame de Zoug a inquiété les huissiers. Ils ont demandé à être formés pour savoir réagir dans les situations graves et ont suivi une formation de médiateurs. «Ils ne sont pas des gardes du corps, rappelle le chancelier Vincent Grandjean, mais c'est vrai que la tâche devient plus dure.» Quand un Conseiller d'Etat travaille à l'extérieur,

son huissier le suit et reste à proximité pour parer à toute éventualité. «Avant la votation sur le M2, j'ai suivi M. Biéler dans tout le canton pendant les quatre mois de campagne, se souvient Didier Colliard. C'étaient souvent des journées de plus de douze heures.

A 9h, les huissiers se retrouvent avec leur chef dans leur local du Château pour ajuster leur emploi du temps. Mais qu'une lampe s'allume sur leur tableau et les voilà tous debout, comme des ressorts. L'appel est identifié: dans la salle du Conseil d'Etat, un magistrat a appelé. L'huissier de service part au quart de tour. Didier Colliard, lui, revient à la Riponne. Il a un petit déjeuner à préparer pour la dernière séance d'un service voisin. Le voici avec jus d'orange, bouteilles thermos et croissants, qui arrange joliment son plateau. Le temps d'installer le tout, il faut recevoir le facteur des colis et prendre le relais. Nouveau tour de chariot dans l'immeuble, il est déjà 10h.

Le moment des naturalisations est arrivé. Tout est en ordre au Palais de Rumine. Les nouveaux Suisses arrivent avec leur famille, il faut les placer. Quelque 120 personnes vont prêter serment les uns après les autres, en présence de deux Conseillers d'Etat, de leurs huissiers, et du chancelier qui lit leurs

noms les uns après les autres. Les huissiers ont aussi préparé l'apéritif qui suivra la cérémonie. Une autre réception se tient à la Cité où le Conseil d'Etat reçoit le rectorat de l'Université pour une agape. Didier Colliard grimpe une nouvelle fois la colline. Au Caveau, on retrouve les magistrats qui ont participé aux naturalisations, eux aussi courent du four au moulin.

Un repas «sauté», comme souvent!

A 14h, il n'a toujours pas mangé. «Il n'est pas rare que nous sautions un repas». Mais cette fois, les hôtes partis, il peut se restaurer avec ce qui reste du buffet offert par la Chancellerie. Ce sera bref car il faut aller livrer du vin de l'Etat à Montreux où commence un Congrès d'infirmiers. Un peu de route, par un temps splendide, c'est presque une détente. Au retour, il rangera les vestiges du petit déjeuner et réglera les comptes avec les cafétérias concernées.

Revenu dans son bureau de la Riponne, Didier Colliard consulte sa messagerie électronique: justement, on le remercie pour le petit déjeuner. «C'est un plaisir de rendre service à des personnes comme celles-là». Son remplaçant a distribué le courrier de l'après-midi, il peut rejoindre ses collègues au Château où la séance se

poursuivra jusqu'en début de soirée. Le chef-huissier est en train de vérifier le tableau du mois. «Notre plan de travail est tenu à 80%, avec environ 20% d'imprévus. Le métier a beaucoup évolué, nous n'avons plus assez de temps pour nous lier d'amitié avec le Conseil d'Etat.»

Le regret est partagé. L'huissier reste l'huissier pour le courrier, les agapes, les apéritifs, mais ses tâches se multiplient et s'enchaînent à un rythme accéléré. Mais du plus jeune au plus ancien, la règle des quatre D s'applique à la lettre. D comme discrétion, disponibilité, dévouement, débrouillardise, car il faut être capable de maîtriser n'importe quelle situation au pied levé. Quant à la priorité absolue, elle ne change pas: «Si le Conseil d'Etat nous appelle, nous laissons tout!»

Geneviève Praplan

L'uniforme

Le costume d'apparat, grand manteau aux couleurs du canton et bicorne, est porté lors des cérémonies officielles et des grandes réceptions. Les huissiers se tiennent à la gauche de leur Conseiller d'Etat. Celui du président du Conseil d'Etat porte le sceptre, dont le haut est incliné vers l'autorité.

Pour les réceptions plus ordinaires et lors du service au Conseil d'Etat, les huissiers enfilent une redingote verte avec leur plaque attachée à la boutonnière par un cordon vert et blanc. Une veste verte la remplacera dès l'an prochain. En service ordinaire, et quand il fait très chaud, la veste peut être abandonnée, mais la cravate verte est toujours de rigueur. – G.Pr



Parmi ses nombreuses tâches, la livraison de crus de l'Etat. Dans le cas présent, destinée à un congrès d'infirmiers, à Montreux.

Deux cents ans de service

Le terme d'huissier est connu depuis le XII^e siècle; tiré du nom huis (porte), il est défini par le Petit Robert comme, à l'origine, «officier dont la principale charge était d'ouvrir et de fermer la porte: huissier de la chambre du roi». Avec le temps, et dans une Suisse non-monarchiste, la fonction s'est développée au service des autorités politiques.

Le canton de Vaud, qui fête son bicentenaire, célèbre aussi les deux cents ans de son corps d'huissiers. Car c'est dans sa séance du 23 avril 1803 que le Petit Conseil, ancêtre de l'actuel Conseil d'Etat, a décidé de former un corps de quatre

huissiers, avec un «traitement de 480£ en argent, un habit complet et un chapeau». Soixante ans plus tard, la Loi sur l'organisation du Conseil d'Etat détermine pour la première fois le titre d'huissier-chef.

12 générations d'huissiers chefs

Les huissiers sont engagés par la chancellerie et mis au service d'un Conseiller d'Etat. C'est la priorité absolue, toutes les autres tâches lui sont subordonnées. Aujourd'hui, les huissiers sont sept. Le premier huissier chef a été Philippe Mandrin, en 1870; l'actuel (et douzième) est Jean-Luc Auschlimann, depuis 1996. – G.Pr

Événement rare pour les curieux!

Mettre quasiment le nez sur la rose de la cathédrale de Lausanne sera chose possible durant le week-end des journées du Patrimoine.



Les Poissons, dans la rose de la cathédrale.

Les Journées du patrimoine ont été choisies pour offrir au public un événement exceptionnel dans l'histoire de l'observation de la rose de la cathédrale de Lausanne. Pour les curieux, il sera possible de contempler de tout près ce véritable chef-d'œuvre du patrimoine artistique européen grâce à l'installation d'un échafaudage construit à cette occasion. En effet, les spécialistes des travaux de conservation ont eu la bonne idée de faire coïncider dans leur agenda l'inspection périodique de la rose avec les Journées du Patrimoine. Ils présenteront aux intéressés le processus de contrôle utilisé pour la surveillance de ces vitraux, restaurés dans les règles de l'art en 1998 et 1999.

Le public constatera par lui-même que le travail pluridisciplinaire élaboré avec patience par les peintres verriers, historiens, restaurateurs, architectes, archéologues, ingénieurs ou scientifiques a porté ses fruits. – AV

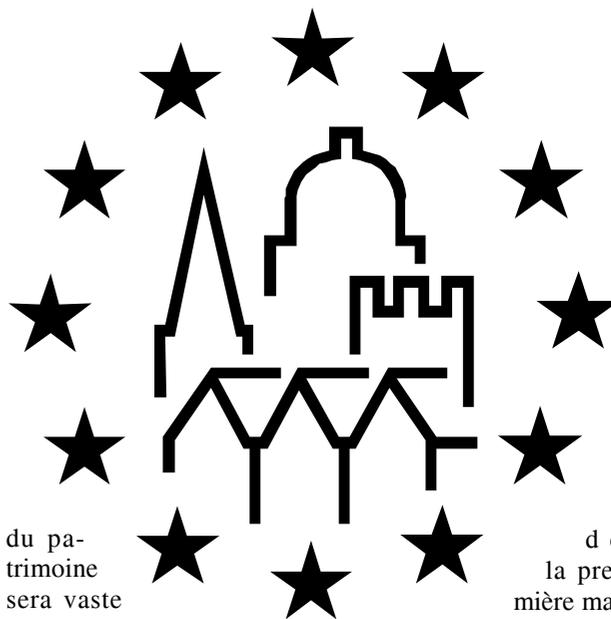
Visites libres de la rose le samedi 13, de 10h à 17h, et le dimanche 14, de 13h à 17h, (les enfants accompagnés d'un adulte responsable sont les bienvenus). Visites guidées des vitraux modernes, le samedi 13, à 11h, 14h, 15h, et le dimanche 14, à 14h et 15h.

Notre patrimoine au travers

La lumière sera l'invitée d'honneur des Journées du patrimoine, les 13 et 14 septembre. Pour faire danser les couleurs des vitraux et prendre la mesure de la translucidité d'une matière fascinante.

Placée sous le thème du «verre et vitrail», la 10^e édition des Journées européennes du patrimoine aura lieu en Suisse les 13 et 14 septembre 2003. Vécues à l'unisson dans plus de 47 pays européens, ces journées permettent d'éveiller l'intérêt d'un large public pour les biens culturels et leur conservation...

Pousser la porte d'ateliers d'artistes-verriers, contempler des architectures où se marie le vitrail religieux ou profane, discerner les différentes facettes du verre dans la vie de tous les jours ou pénétrer dans des lieux généralement inaccessibles: le programme des Journées



du patrimoine sera vaste et varié.

Les curieux pourront découvrir tous les mystères

d de la première matière plastique

au monde. Aspects techniques et artistiques seront au

Profession: artiste-verrier

Entrer dans l'atelier de Michel Delanoë (photo), c'est découvrir l'univers d'un artiste-verrier hors du commun qui sait

communiquer sa passion aux «novices». Travaillant le verre avec talent sous toutes ses formes, cet artiste apparaît aussi à l'aise



du verre



coude à coude lors de cette manifestation puisque l'on mettra en lumière l'origine et le processus de fabrication du verre ainsi que son utilisation dans l'art, l'architecture, l'artisanat et le quotidien.

Ces journées, organisées dans notre canton par le Département des infrastructures (Service des bâtiments, monuments et archéologie), sont également une occasion unique d'échange avec des spécialistes de la restauration et conservation ainsi qu'avec des artistes.

Le succès croissant de cet événement et la diversité du public nous poussent à croire qu'il y en a, chaque année, pour tous les goûts...!
Adrienne Vogel



Le Semeur, de Louis Rivier, peut être admiré à l'église de Denezey.

dans la restauration que dans la création de vitraux de toutes époques.

Michel Delanoë est un artiste engagé qui cherche à élever l'art du vitrail au même niveau que d'autres expressions artistiques, telles que la peinture ou la sculpture. Il plaide pour une nouvelle manière d'approcher ce savoir-faire millénaire: «l'artiste-verrier se doit de sortir de l'univers du sacré dans lequel il est resté confiné si longtemps et oser ouvrir son champ artistique». Selon lui, l'avenir du vitrail se trouve donc dans une nouvelle alliance avec l'art civil et contemporain: «pour que ce métier persiste et continue à vivre, cette réunion est indispensable».

Rencontrer cet artiste modifie notre perception souvent faussée des vitraux. Généralement, nous pensons les contempler uniquement dans les lieux sacrés mais, en nous dévoilant ses œuvres, Michel Delanoë nous prouve le contraire. Il aime découvrir de nouveaux horizons artistiques et n'hésite pas à réaliser des créations aussi diverses que magnifiques. Allant d'une animation

plastique du hall d'entrée de la Vaudoise Assurance, à Lausanne, à des vitraux créés pour des bâtiments privés ou des lieux de recueillement, cet artiste aime le plus souvent intégrer ces créations à l'architecture: «un vitrail autonome est à considérer comme une peinture transparente et ce n'est plus réellement un vitrail». A noter encore que Michel Delanoë collabore avec l'Etat de Vaud, depuis les années 80, en tant que spécialiste de la restauration et conservation des vitraux anciens et modernes de la cathédrale de Lausanne. – AV

Michel Delanoë ouvrira les portes de son atelier, «Delanoë Studio Glass», le samedi 13 et dimanche 14 septembre, de 10h à 17h, à Palézieux-village, route de Serix (VD). Vous y découvrirez les différentes étapes suivies par cet artiste-verrier lors d'une restauration et il vous présentera avec la passion du métier ses divers travaux en cours. Si vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer, vous pouvez tout de même «rencontrer» l'artiste au travers de son site internet: www.delanoestudioglas.ch.

A vos agendas!

Les possibilités de visites seront aussi diverses que les différentes facettes du verre. En voici une liste non exhaustive:

Découverte de la magie du **métier d'artiste-verrier** grâce à l'ouverture des portes de leurs ateliers. Possibilité de visiter 3 ateliers différents, le samedi 13 et dimanche 14, de 10h à 17h: à Lausanne (**atelier Werner Weyhe**, ch. de Montelly 60), Palézieux-village (atelier de **Michel Delanoë**, route de Serix, voir encadré ci-contre) et Corcelles-le-Jorat (atelier d'**Alfred Neuenschwander**).

On plongera dans les images du passé (films, photos et affiches) grâce aux **archives de la Cinémathèque suisse** à Penthaz. Lieux ouverts au public tout le week-end de 10h à 16h et visites commentées toutes les heures de 10h à 16h.

Forteresse médiévale, le **château d'Oron** sera en fête le samedi 13, de 10h à 16h, et le dimanche 14, de 10h à 17h. Visite des lieux, dégustations de produits du terroir et petites restaurations vous attendent. Atelier d'initiation au vitrail pour les enfants dès 10 ans.

Rendez-vous à Vevey pour comprendre une des applications les plus subtiles du verre avec la photographie. Ouverture du **musée suisse de l'appareil photographique** le samedi 13, de 14h à 17h, et dimanche 14, de 11h à 17h30.

Visite à travers les rues de la ville de Lausanne pour contempler les **vitraux domestiques lausannois**. Deux parcours accompagnés, de deux heures, sont proposés avec départ à 10h, 13h et 15h de la Maison de Quartier sous-gare, av. Dapples 50.

Les musées cantonaux seront gratuits durant ce week-end, comme toutes les manifestations des Journées européennes du patrimoine. Le nombre de visiteurs pourra parfois être limité sur certains sites. Des compléments d'informations sont accessibles sur internet aux adresses: www.patrimoineromand.ch pour le programme romand ou www.venezvisiter.ch pour le programme suisse. Il est possible de commander la brochure du programme complet pour la Suisse Romande auprès du Service des bâtiments, monuments et archéologie, Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne, tél. 021 316 73 36/37.

Permis de construire: prix des prestations réadaptés

Depuis le 1^{er} février, les émoluments perçus pour le traitement des demandes de permis de construire ont été adaptés pour mieux correspondre au coût effectif de cette tâche de l'Etat.

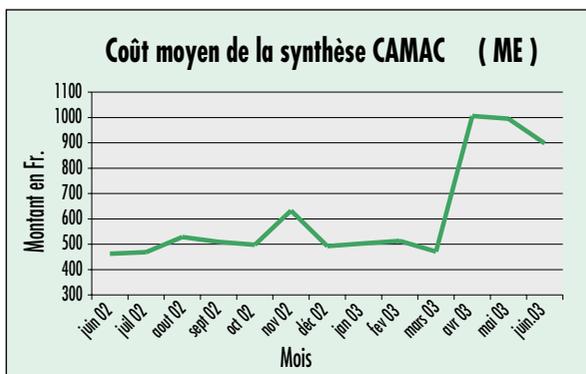
Bien des activités de l'Etat sont gratuites, d'autres sont soumises à un émoluments qui doit couvrir tout ou partie des frais administratifs engendrés. En matière de police des constructions, le règlement en vigueur depuis 2001 fixe le barème des émoluments entre 120 et 4000 francs.

Chaque service appelé à délivrer une autorisation spéciale appliquait jusqu'ici ses propres règles pour fixer le montant de ses émoluments, généralement forfaitaires. La facture finale de la synthèse de la Centrale des autorisations (CAMAC) était composée de ces différents montants partiels. Toutefois, le montant de chaque émoluments était soumis à l'appréciation de l'intervenant concerné. Il était, de ce fait et devant le grand nombre d'intervenants (environ 88), sujet à des écarts d'interprétations de la réglementation et à des erreurs d'application par manque d'éléments objectifs et communs d'appréciation. Cela pouvait affecter l'égalité de traitement des différents dossiers ainsi que la transparence du calcul des émoluments perçus.

Salaire horaire estimé à 125 francs

Depuis le 1^{er} février dernier, l'émoluments perçu pour la gestion des demandes de permis de construire est calculé sur la base du temps effectif consacré au traitement du dossier. Les différents intervenants n'ont plus qu'à introduire des paramètres objectifs qui sont le temps de traitement, les kilomètres et/ou les frais de déplacement; le calcul du montant de l'émoluments est assuré par le système informatique de la CAMAC dans le respect de la réglementation et des barèmes en vigueur ainsi que du principe de l'équité de traitement. Un tarif horaire a dû être calculé; il a été estimé à 125 francs par heure et correspond au salaire horaire moyen des différentes catégories des collaborateurs qui traitent les dossiers.

Les émoluments intègrent ainsi de manière claire les éventuels déplacements de collaborateurs pour expertise sur site, en prenant en compte la durée du déplacement et les frais qui en découlent. Pour éviter de pénaliser les demandeurs de permis de



construire des régions éloignées de Lausanne, le montant des frais facturés pour ces interventions a été fixé à 165 francs au maximum pour les périmètres situés au-delà de 30 km; il se décompose en frais de déplacement tarifés forfaitairement à 40 francs (soit 2 x 30 km x 64 cts) et en temps de déplacement tarifé forfaitairement à une heure de déplacement au maximum, à 125 francs de l'heure. A noter que si un déplacement est occasionné par plus d'un dossier, les frais de déplacements sont divisés par le nombre de dossiers en question.

«L'objectif de l'instauration de ce nouveau mode de facturation est d'introduire une meilleure transparence et une plus grande objectivité et égalité de traitement dans le calcul des coûts, ainsi qu'une meilleure perception des émoluments légaux, sans modifier la réglementation», explique Abdelilah Zertiti, chef de la CAMAC. Le nouveau mode de facturation est passé quasiment inaperçu auprès des demandeurs de permis de construire; il est vrai que le règlement n'a pas été modifié et que les émoluments restent dans la fourchette indiquée. «Nous n'avons reçu que quelques demandes d'explications depuis le 1^{er} février», explique M. Zertiti.

Recettes supplémentaires

Pour l'Etat, le nouveau mode de facturation a des effets financiers non négligeables: sur la base de 4000 dossiers par année, en 2003, 600 000 francs de recettes supplémentaires sont attendus (sur un budget de 1 540 000 francs). En 2004, la CAMAC devrait encaisser 900 000 francs de plus. Ces montants ne font que couvrir les coûts du travail de collaborateurs de l'Etat qui, auparavant, n'étaient facturés que partiellement.

Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes

DEC

Département de l'économie

Nouveau règlement sur l'aide financière aux manifestations sportives

Afin notamment de simplifier les décisions, de les rendre plus équitables et de mieux coordonner l'aide cantonale avec les autres collectivités, le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement instituant les règles d'octroi par l'Etat d'une aide financière aux manifestations sportives. Il prévoit ainsi d'attribuer les crédits budgétaires au soutien exclusif des manifestations majeures et de grande importance. Le Fonds du sport (hors bilan et alimenté par les loteries) sera pour sa part réservé aux manifestations nationales, régionales et locales. De plus, la notion de subvention sera introduite à côté de celle de garantie de déficit.

Raymond Bron, chef du Service de l'éducation physique et du sport, 021 316 39 30

Modification de la législation sur la création de zones agricoles

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi modifiant la loi du 13 septembre 1976 sur les mesures de compensation liées à la création de zones agricoles. La modification consisterait à autoriser la Fondation d'investissement rural à acquérir des biens-fonds agricoles dans le cas d'une réalisation forcée et à procéder à leur revente ultérieure.

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021 316 61 98

Dispositions d'exécution des lois sur l'agriculture et sur les épizooties

En réponse à une consultation fédérale relative à PA 2007, le Conseil d'Etat remarque que certaines dispositions d'exécution tendent à accélérer l'évolution imprimée aux structures d'exploitation, à renforcer les contraintes ou à élever les exigences au-delà de la volonté du législateur. Il relève ainsi que certaines dispositions relati-

ves aux paiements directs et aux améliorations structurelles accéléreront encore la diminution des exploitations avec des effets négatifs sur l'environnement. En outre, le secteur des grandes cultures sera soumis à des contraintes plus pénalisantes que celles imposées au secteur de l'élevage. Le Conseil d'Etat demande enfin que l'obligation de disposer d'un certificat fédéral de capacité pour bénéficier des paiements directs soit conçue de manière plus souple, afin de tenir compte de la situation réelle des exploitants.

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021 316 61 98

Soutien au Lausanne-Sports

En réponse à une interpellation du député Pierre Duc qui demandait à l'Etat de venir en aide au Lausanne-Sports, le Conseil d'Etat répond que, malgré ses nombreux efforts en faveur du club, la faillite prononcée le 5 juin n'a pu être évitée. Il rappelle qu'auparavant l'Etat a notamment apporté une aide financière de 500'000 francs pour garantir le maintien des activités de formation. Enfin, il annonce qu'une décision concernant l'aide à la formation de la relève des clubs phares sera prise par la Commission consultative du Sport-Toto en septembre 2003.

Raymond Bron, chef du Service de l'éducation physique et du sport, 021 316 39 30

Augmentation de la garantie financière pour l'Office vaudois de cautionnement

En réponse à une demande de l'Office vaudois de cautionnement agricole (OVCA), Le Conseil d'Etat proposera au Grand Conseil de porter la garantie financière de l'Etat de 3 à 5 millions en faveur de cette coopérative de cautionnement. Cette augmentation permettra d'octroyer des cautionnements supplémentaires de l'ordre de 20 millions afin de satisfaire aux besoins accrus de trésorerie à court terme des agriculteurs et viticulteurs, qui subissent les conséquences du passage à une économie de marché fortement libéralisée par la politique agricole fédérale.

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021 316 61 98

DFIN

Département des finances

Conséquences pour le Canton de l'allègement budgétaire fédéral

En réponse à l'interpellation du député Roger Saugy sur le programme d'allègement 2003 du budget de la Confédération, le Conseil d'Etat a estimé que les données transmises ne permettaient pas d'identifier précisément les répercussions sur les prestations et les finances du canton. Selon les premières estimations de l'administration vaudoise, compenser la diminution prévue des subventions fédérales pourrait alourdir les dépenses cantonales de près de 50 millions de francs à l'horizon 2006. Le Conseil d'Etat a demandé à la Confédération une évaluation précise et circonstanciée des coûts induits

pour chaque canton. En outre, le Gouvernement s'est engagé à tout entreprendre pour limiter les conséquences du programme d'allègement budgétaire fédéral.

Pascal Broulis, chef du Département des finances, 021 316 20 01

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Message du Conseil d'Etat à l'occasion du Jeûne fédéral 2003

Le Conseil d'Etat a adopté le message que le Gouvernement adresse chaque année à ses concitoyennes et concitoyens, à l'occasion du Jeûne fédéral: un jour de prières et d'actions de grâce sera célébré dans tout le canton de Vaud dimanche 21 septembre 2003. Dès cette année, la communauté israélite établie dans le canton a été invitée - en plus des pasteurs et diacres, curés et ministres du culte catholique en office dans le canton - à participer à ce jour de prières. Il s'agit là d'une ouverture conforme à la nouvelle Constitution.

Michèle Girardet, Affaires ecclésiastiques, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021 316 44 02

Entrée en vigueur de la Loi sur l'information

La loi cantonale sur l'information (LINFO) entre en vigueur le 1er septembre 2003. Adoptée par le Grand Conseil en septembre 2002, cette loi ancre le principe de transparence, qui régit depuis 1996 déjà, la communication officielle et l'accès aux documents. Son champ d'application s'étend à l'Ordre judiciaire, au Grand Conseil, aux autorités communales et aux organismes extérieurs à l'Etat qui accomplissent des tâches de droit public. Le règlement d'application entrera en vigueur très prochainement. Il règle les aspects d'organisation et précise un certain nombre de modalités pratiques.

Chancellerie d'Etat, Pierre-Alain Uberti, vice-chancelier, 021 316 40 42

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Chaire de construction en bois à l'EPFL: pas question de la supprimer

Répondant à une résolution de la députée Micheline Félix, le Conseil d'Etat s'est montré soucieux de préserver la chaire de construction en bois de l'EPFL. Au cours de diverses rencontres, les conséquences des projets de modification de l'organisation interne de l'EPFL pour cette chaire, ont été largement abordées; il en est ressorti la volonté de maintenir et de développer ce pôle d'excellence au sein de la faculté de l'environnement naturel et construit.

Cornelis Neet, chef du service des forêts, de la faune et de la nature, 021 316 61 40

Police 2000

reste conforme à l'accord de février 2001

Deux ans après la signature de l'accord entre le Conseil d'Etat et l'UCV, le député Yersin se demande si Police 2000 est toujours conforme à ce qui avait été décidé. Oui, lui répond le Conseil d'Etat; l'intégration de policiers municipaux au Centre d'engagement et de transmission de la police cantonale, de même que la participation de policiers municipaux à police secours sont prévues dans l'accord. Quant à la question de la répartition des frais induite par cette nouvelle collaboration, elle fera l'objet d'un prochain rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil.

Denis Froidevaux, chef du projet Police 2000, 021 644 80 71

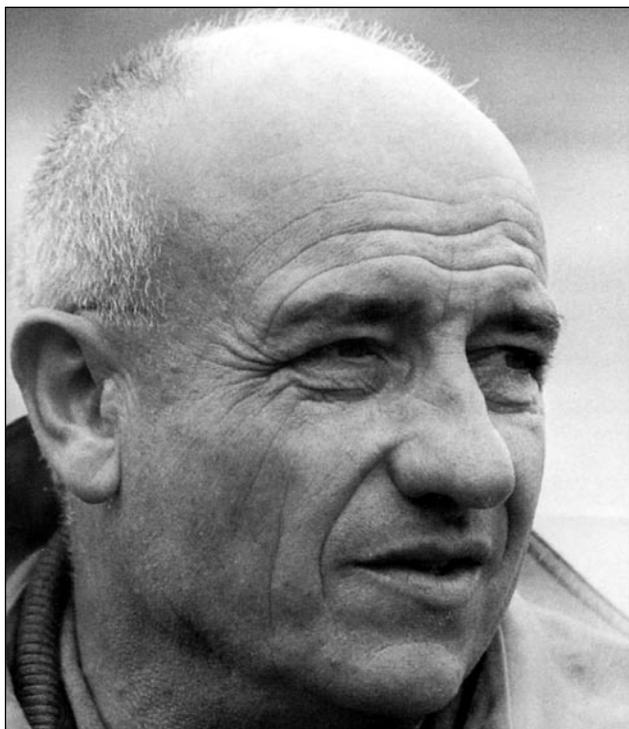
Conditions de travail des médecins assistants

Conformément à ses engagements, le Conseil d'Etat a entériné pour 2003 les principales améliorations des conditions de travail découlant du protocole d'accord signé avec l'Association suisse des médecins assistants - section Vaud (ASMAV) en janvier 2003. Quant à 2004, il entend continuer à dialoguer avec l'ASMAV et les partenaires sanitaires pour analyser l'ensemble de la situation résultant du budget de l'Etat et de l'éventuelle modification de l'ordonnance de la loi fédérale sur le travail. Celle-ci prévoit d'étendre l'application de la loi sur le travail à toutes les fonctions de l'ensemble des établissements sanitaires (publics, privés reconnus d'intérêt public et cliniques).

55 heures hebdomadaires

Le Conseil d'Etat a décidé d'accorder aux médecins assistants l'horaire hebdomadaire de 55 heures et le 13ème salaire à 100% dès le 1er janvier 2003. Il sera également procédé à un déplafonnement de la grille des salaires sur une période de neuf ans pour les médecins assistants et de dix ans pour les chefs de clinique, dès le 1er avril 2003. A cette même date, ils seront au bénéfice d'un contrat de durée indéterminée. Par ailleurs, le Conseil d'Etat doit évaluer l'impact du coût des améliorations des conditions de travail des médecins assistants en lien avec l'ensemble des enjeux financiers de la procédure budgétaire en cours.

Les discussions en cours avec l'ASMAV et le fait que les points essentiels du protocole d'accord de janvier ne sont pas remis en cause pour l'année 2003 devraient permettre aux médecins assistants de renoncer à entreprendre une nouvelle grève.



Bernard Clavel fête cette année ses 80 ans. Un écrivain engagé, aux convictions humanistes, à la fois enthousiaste et en colère. La Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne lui rend hommage à travers une exposition et deux rencontres publiques avec l'homme.

Bernard Clavel, un homme en colère

Si l'écrivain est connu, très connu même, nombre d'entre nous ignorent qu'en 1983, Bernard Clavel déposait son fonds d'archives à la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) de Lausanne. Un don qui rend compte du profond attachement de l'écrivain baladin aux rives du Léman, région qu'il a habitée pendant des années – né en France en 1923, Bernard Clavel a déménagé plus de 40 fois, au rythme de ses pérégrinations qui l'ont notamment conduit au Canada, en Suisse, en Irlande ou au Portugal–.

Homme de convictions, fidèle depuis de toujours à ses idéaux humanistes et écologiques, Bernard Clavel a fêté en mai dernier ses 80 ans. Sans que s'apaisent pour autant ses élans d'enthousiasme comme ses colères devant l'injustice ou le saccage de la nature. Une vie trépidante et des prises de

position que les visiteurs retrouveront dans l'exposition que lui consacre la BCU dès le 10 septembre prochain.

Plus de 80 ouvrages majeurs

L'occasion de présenter au public le fonds exceptionnellement riche et vivant légué par Bernard Clavel, auteur de quelque 80 œuvres majeurs à ce jour et d'une quantité d'articles de presse parus dans des quotidiens du monde entier. L'homme et l'écrivain se dévoilent aux visiteurs au travers d'un choix de citations tirées de son répertoire romancé et journalistique. Tandis que des aquarelles et des dessins, de la main de Bernard Clavel, illustrent son univers, de ses combats pacifistes en passant par les étapes de la création à ses engagements incessants en faveur de la survie de la planète. «Une gueule» dans le paysage littéraire! – AG/comm.

«Bernard Clavel, un homme en colère», Espace Arlaud, pl. de la Riponne, Lausanne. Mer-vend: 12h à 18h; sam-dim: 11h à 17h. Du 10 septembre au 23 novembre. **Vernissage** en présence de l'auteur, mardi 9 septembre, à 18h. **Projection** du film «L'Espagnol» (1967), de Jean Prat, tiré d'un ouvrage de Bernard Clavel, jeudi 11 septembre, à 20h45, à la place de la Louve. **Dialogue** entre des gymnasiens vaudois et genevois et Bernard Clavel autour de deux thèmes chers à l'auteur: la pollution et la guerre. Le public est invité à participer au débat: jeudi 2 octobre, à 19h, au Palais de Rumine. Entrée libre. **L'écriture à quatre mains** ou l'alchimie de la création à deux selon Bernard Clavel et Josette Pratt: jeudi 13 novembre, à 19h, au Palais de Rumine. Entrée libre.

Mais encore....

La Bibliothèque cantonale et universitaire propose une rentrée riche en événements culturels dont les prochains, à l'enseigne de *C'est pour lire*, nous emmènent à la découverte d'auteurs contemporains de Suisse romande.

Terra incognita, ouvrage de Marie Gaulis, lu par la Compagnie Marin, lundi 15 septembre, à 19h. Palais de Rumine.

La Maison loin de tout, de Claudine Roulet, ouvrage lu en la présence de l'auteur, jeudi 18 septembre, à 19h. Palais de Rumine.

Expositions

Musée historique de Lausanne. Dans le cadre du Bicentenaire du canton, deux expositions en deux lieux: *De l'émigration à l'immigration. Vivre entre deux mondes, 1803-2003.* Terre de pauvreté et d'exil au XIXe, la Suisse connaît depuis cent ans l'immigration. Lun-jeu: 11h-18h, vend-dim: 11h-17h. Jusqu'au 2 novembre. **A l'Espace Arlaud, Lausanne,** deux regards de photographes: *Vidy et ailleurs*, selon Luc Chessex et *Ombres et lumières de l'exil*, de Bertrand Cottet. Jusqu'au 28 septembre.

Cabinet cantonal des Estampes, Vevey. *La collection d'Alexis Forel. Une histoire de la gravure du XVIIe au XIXe siècle.* Ma-dim: 11h à 17h30. Jusqu'au 14 septembre.

Musée militaire vaudois, Morges. *Les Vaudois de Napoléon.* Une exposition qui retrace le quotidien d'un soldat, depuis son engagement jusqu'à son hypothétique retour en Suisse. Le visiteur peut aussi consulter la liste complète des Vaudois engagés au service de Napoléon et pourquoi pas, y dénicher son aïeul. **Animations:** Démonstration, coulage, peinture et vente de figurines historiques, samedi 13 septembre. Le 3^e régiment suisse offrira une reconstitution du mode de vie des soldats du 1^{er} Empire, samedi 27 et dimanche 28 septembre. Jusqu'au 14 décembre.

Musée de l'Elysée, Lausanne. *Ella Maillart. Sur les routes de l'Orient. Jean-Pierre Grandjean. Bouddha.* **Visites guidées:** dimanches 14 septembre et 19 octobre, à 15h et à 16h. Lundi-dim.: 11h à 18h. Jusqu'au 19 octobre.

Conférences

«*Kupka, le rebelle*», par Brigitte Leal, conservatrice en chef au Centre Pompidou et conservatrice de l'exposition *Frantisek Kupka* présentée jusqu'au 12 octobre à la Fondation de l'Hermitage, Lausanne. Jeudi 4 septembre, à 20h, à l'Hermitage. Toujours dans le cadre de cette exposition, Philippe Dagen, professeur de l'art contemporain à l'Université de Paris I, présentera «*Kupka et les primitifs*». Jeudi 18 septembre, à 20h.

A l'enseigne, nouvelle, de **Pain, Science & Chocolat**, l'Espace des Inventions (Vallée de la Jeunesse, Lausanne) invite les enfants à suivre 4 conférences-spectacles scientifiques suivies d'un goûter, de 15h à 17h. Au programme: «*A la découverte du soleil*», dimanche 7 septembre; «*Le clonage dans tous ses états*», dimanche 14 septembre; «*C'est comment l'infiniment petit?*», samedi 27 septembre et «*La chimie explosive*», dimanche 5 octobre. Âge conseillé: 10 ans. Entrée libre, goûter offert.